



AS-Rens Inspection 23-10

Collaboration du SRC avec des particuliers

Résumé

Le Service de renseignement de la Confédération (SRC) collabore avec des personnes privées, des organisations et des entreprises. Ces collaborations ont lieu dans le cadre administratif par le biais notamment de relations contractuelles habituelles et dans le domaine opératif, notamment par le biais de collaboration avec des personnes privées, nommées « supporters ». Ces derniers collaborent avec le SRC en le soutenant dans l'accomplissement de ses tâches au sens de l'art.6 de la loi fédérale sur le renseignement (LRens).

Dans une première phase, l'AS-Rens a analysé une question ouverte en lien avec une inspection du Contrôle fédéral des finances (CDF) dans le domaine de la collaboration du SRC avec des privés dans le cadre administratif. Ainsi, par un contrôle par échantillonnage, elle a étudié un certain nombre de contrats de prestations en cours entre le SRC et différentes entreprises. La comptabilité du SRC a également été prise en compte et, par échantillonnage, des contrôles ont été effectués. Les paiements légendés, figurant également dans la comptabilité du SRC ont été analysés, ce qui a permis, dans une deuxième phase, d'élargir les recherches de l'AS-Rens au cadre opératif en se penchant sur les supporters du SRC.

L'AS-Rens a ainsi analysé la légalité des mandats attribués aux supporters en se basant sur les critères issus de la LRens et de l'ORens. Elle a également analysé l'adéquation et l'efficacité de la collaboration entre le SRC et les supporters en étudiant le Portfolio Management ainsi que le Life-cycle Management des supporters mis en place par le SRC.

Finalement, la gestion des risques a été analysée et différentes hypothèses ont été vérifiées. Le contournement de mesures de recherches soumises à autorisation (MRSA) par un mandat donné à un particulier, le comportement illicite d'un particulier, le paiement à un particulier sans prestations en contrepartie ou la collaboration avec des particuliers dont la réputation pourrait nuire au SRC sont autant d'aspects qui ont été pris en compte dans le cadre de cette inspection.

Selon l'AS-Rens, la vue d'ensemble du SRC sur les particuliers avec lesquels il collabore et la documentation de suivi y relative sont pertinentes. L'inspection menée démontre d'ailleurs une amélioration dans ce domaine. Toutefois, le traitement des failles de sécurité dans le cadre de collaborations avec des privés mérite d'être amélioré selon les constatations de l'AS-Rens. La pratique dans le domaine opératif en ce qui concerne certaines tâches attribuées à des privés peut aussi être précisée. Sans formuler de recommandations pour autant, l'AS-Rens a attiré l'attention du SRC sur ces points en formulant plusieurs invitations.